



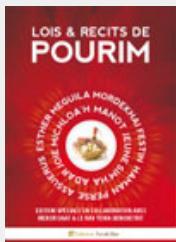
## Traité Chévi'it

### Michna 4 - Chapitre 9

אוכליין על המופקר, אבל לא על השמור. רבי יוסי מתייר אף על השמור. אוכליין על הטעפיחין ועל הדופרה, אבל לא על הסתווניות. רבי יהודה מתייר כל זמן שביכרו, עד שלא יכלה הקייז.

On peut manger les fruits [que l'on a chez soi] tant qu'il existe de ces fruits sur les arbres libres d'accès (Hefkér) mais non où ne se base pas sur les arbres dont l'accès est interdit (Shamour). Rabbi Yossé permet aussi tant qu'il en existe sur des arbres gardés. On peut en manger tant qu'il y a dans les nids d'oiseaux, ou sur les figuiers à double production, mais non s'il y en a sur les vignes d'hiver. Rabbi Yehouda permet s'ils ont mûri avant la fin de l'été.

### Lois & Récits de POURIM



Comprendre le sens et appliquer les lois de la joyeuse fête de Pourim. L'histoire détaillée de la Mégila d'Esther, réflexions sur la vraie joie..."

Commandez : Tel. (Fr) : +33.1.80.91.62.91 - (Isr) : +972.77.466.03.32 - [www.torah-box.com/editions](http://www.torah-box.com/editions)